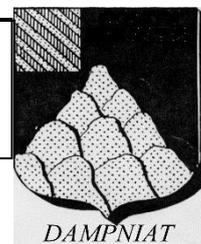


BULLETIN D'INFORMATION

PRINTEMPS-ETE 2020



Chers toutes et tous,

Dans le contexte épidémique que nous avons traversé, la parution du bulletin de printemps n'a pas été possible. Aussi nous vous proposons ici un bulletin semestriel qui, nous l'espérons, répondra à vos attentes en matière de communication.

Décisions du conseil municipal du 11 février 2020

Présents : Mmes et MM BERNARDIE, COSTE, DEGAS, DELMAS, GALLAND, LAFEUILLE, OVTCHARENKO, PEJOINE-MAGNAUDET, MERAUD, PEIRERA, POMPIER, SOLEILHAVOUP.

Absents excusés : Mme BONNEL et M. DACHER

Secrétaire de Séance : M. PEIRERA

Délibérations :

Participation financière mission locale 2020

Le maire rappelle que la commune adhère depuis de nombreuses années à la Mission Locale pour l'Emploi des Jeunes de l'arrondissement de Brive. Il ajoute que le contexte de crise grave que nous connaissons aujourd'hui, il est plus que jamais indispensable de poursuivre et d'intensifier les actions facilitant l'accès à l'emploi des jeunes. Après délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de renouveler pour 2020 son adhésion à la Mission Locale pour l'Emploi des Jeunes pour un montant de 623,05€.

Révision loyers conventionnés - logements du presbytère

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'augmenter les loyers et charges des deux logements A et B de l'ancien Presbytère, soit :

Logement A Loyer : $326,48 \times 1,53 \% = 331,47 \text{ € / mois}$; montant des charges : $69,23 \times 1,53 \% = 70,29 \text{ €}$

Logement B Loyer : $326,48 \times 1,53 \% = 331,47 \text{ € / mois}$; montant des charges : $112,36 \times 1,53 \% = 114,08 \text{ €}$

Choix de l'entreprise pour le chauffe-eau du stade

Monsieur le maire rappelle la délibération du conseil municipal du 18 décembre 2018 concernant le changement d'un chauffe-eau au stade. Il s'avère que le deuxième chauffe-eau fuit à son tour et qu'il convient de le changer.

Après consultation, il avait été décidé de retenir l'entreprise MESTUROUX-BOSSOUTROT pour un montant de 6930.55 TTC, sachant que les devis demandés concernaient les deux appareils.

Il est proposé au conseil municipal de maintenir le choix de la même entreprise quant au changement du deuxième chauffe-eau défectueux pour un montant réactualisé de 3708,78 € TTC.

Choix de l'entreprise pour la taille et la coupe d'arbres

Monsieur le maire propose au conseil municipal de choisir une entreprise pour la taille des arbres dans le bourg ainsi que pour l'abattage d'arbres en bordure du mur du cimetière.

Suite à consultation, il est proposé au conseil municipal de retenir l'entreprise Mourigal pour un montant de 600 €.

Demande de subvention collège de Beynat pour voyage scolaire

Monsieur le maire donne lecture du courrier d'un professeur du collège de Beynat en date du 16 décembre 2019 sollicitant la commune de Dampniat pour une participation financière à un voyage scolaire.

Après délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas attribuer ladite subvention au collège de Beynat.

Présents : Mmes et MM ALRIVIE, BERNARDIE, BEYNET, CHABOT, GALLAND, GODART, MARGERIT, MARTY, MERAUD, OVTCHARENKO, PEJOINE-MAGNAUDET, PEREIRA, POIRIER, POMPIER et RAYNAL.

Secrétaire de Séance : Mme CHABOT

Délibérations :

Délégation générale du conseil municipal au maire



Monsieur le Maire expose que les dispositions du Code Général des Collectivités territoriales (articles L 2122-22) permettent au Conseil Municipal de déléguer au Maire un certain nombre de compétences.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide, pour la durée du présent mandat, de confier à monsieur le maire, les délégations suivantes :

- de procéder, dans les limites d'un montant annuel de 100.000 €, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
- de décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et

le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

- de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- de créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires afférents : avocats, notaires etc.
- de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 10.000 euros par sinistre ;
- de donner l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
- de réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum fixé à 150.000 € par année civile ;
- de donner l'autorisation, au nom de la commune, du renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

Création de 5 commissions municipales

**Commissions
municipales**

M. le maire propose la création de 5 commissions municipales pour la préparation des décisions du conseil municipal et le suivi des réalisations.

Il propose de fixer à 5 le nombre de membres de chacune des commissions, d'en désigner les membres et d'élire un président pour chacune. Les objets des commissions sont les suivants:

Commission 1 : Finances et ressources humaines.

Président: M Bernardie ; Membres: Mmes et MM. Marty, Raynal, Pompier, Alrivie

Commission 2 : Affaires scolaires, périscolaire, APE, parents d'élèves.

Président: Mme Pompier ; Membres: Mmes et MM. Meraud, Pejoine-Magnaudet, Beynet, Poirier

Commission 3 : Voirie, réseaux, bâtiments et espaces publics, développement durable.

Président: M Galland ; Membres: Mmes et MM. Margerit, Godart, Alrivie, Bernardie

Commission 4 : Urbanisme, environnement, patrimoine bâti et naturel

Président: Mme Ovtcharenko ; Membres: Mmes et MM. Chabot, Beynet, Galland, Godart

Commission 5 : Communication, démocratie participative, vie associative (culture, sports, jeunesse et loisirs)

Président: M. Beynet ; Membres: Mmes et MM. Marty, Margerit, Pereira, Chabot

Désignation du correspondant « Défense »

Le conseil municipal désigne à l'unanimité M. Bernardie pour assumer la fonction de correspondant défense.

Le correspondant défense est l'interlocuteur privilégié des administrés et des autorités civiles et militaires du département et de la région sur les questions de **défense**.

Désignation des délégués

Le conseil municipal a désigné à l'unanimité

- deux délégués titulaires et deux suppléants pour siéger à la **fédération départementale d'électrification** :
- Délégués titulaires : MM. Laurent GALLAND et Raymond ALRIVIE
- Délégués suppléants : Mme Françoise POMPIER et M Richard GODART
- un délégué titulaire et un suppléant de la commune pour siéger à l'**Instance Cantonale de Gérontologie** :
- Déléguée titulaire : M Pierre BEYNET
- Déléguée suppléante : Mme Sophie OVTCHARENKO
- deux représentants de la commune pour siéger au **conseil d'école** :
- M Jean-Pierre BERNARDIE
- M Pierre BEYNET

Election des membres du C.C.A.S., de la commission d'appel d'offre et de la commission de sécurité



CCAS : Candidats désignés par le conseil municipal : Mmes et MM. Pompier, Raynal, Poirier et Margerit.

Sont élus: Mmes et MM. Pompier, Raynal, Poirier et Margerit.

Le maire rappelle les personnes extérieures à la commune qui ont donné leur accord pour intégrer le CCAS, à savoir :

Annie DACHER, au titre des personnes âgées,

Caroline BARDON au titre des structures d'assistance médico-sociale et personnes handicapées,

Frédérique MARTY au titre de son expérience et des parents d'élève au collège,

Daniel ROCHE au titre des structures d'aide à l'emploi et à l'insertion.



CAO : Commission d'appel d'offres : Sont candidats :

Délégués titulaires : MM. ALRIVIE, GALLAND et GODART

Délégués suppléants : Mme et M. BEYNET, OVTCHARENKO et POMPIER

Chaque candidat titulaire et suppléant ayant obtenu 15 voix, la CAO est installée comme suit

:

Président de la CAO : M BERNARDIE

Délégués titulaires : MM. ALRIVIE, GALLAND et GODART

Délégués suppléants : Mme et M. OVTCHARENKO, POMPIER et BEYNET



Commission de sécurité :

Sont candidats : Mmes et MM. OVTCHARENKO, POMPIER, BEYNET, ALRIVIE, GALLAND et GODART

La commission de sécurité est installée comme suit :

Président: M. BEYNET

Membres: Mmes et MM. OVTCHARENKO, POMPIER, ALRIVIE, GALLAND et GODART

Réunion du conseil municipal du 26 juin 2020

Présents : Mmes et MM ALRIVIE, BERNARDIE, BEYNET, CHABOT, GALLAND, GODART, MARGERIT, MARTY, MERAUD, OVTCHARENKO, PEJOINE-MAGNAUDET, PEREIRA, POIRIER, POMPIER et RAYNAL.

Secrétaire de Séance : Mme POIRIER

Approbation du compte rendu des conseils municipaux du 11 février et 23 mai 2020.

Délibérations :

Approbation du compte administratif 2019

Fonctionnement : excédent de 517 436,45 € / Investissement : déficit de 195 398,70 €

Soit un total excédentaire de 322 037,75 € - Approuvé à l'unanimité

Approbation du compte de gestion 2019 du budget commune

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, le conseil municipal approuve le compte de gestion 2019 à l'unanimité.

Approbation du compte administratif 2019 du lotissement

Investissement : déficit de 216 806,19 €

Soit un total déficitaire de 216 806,19 € - Approuvé à l'unanimité

Approbation du compte de gestion 2019 du budget lotissement

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2019.

Affectation des résultats des comptes administratifs : Approuvé à l'unanimité

Vote des subventions aux associations 2020

Mrs BEYNET, ALRIVIE et MARTY, respectivement président et trésoriers d'associations, ne prennent pas part au vote. Le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, l'attribution de subventions pour un montant de

6 957,20 € inscrit à l'article 6574 du BP 2020 et réparti comme ci-dessous :

<u>Assoc. communales</u>		<u>Assoc. extra communales</u>	
Anciens Combattants	310,00 €	ADIL	39,00 €
Amicale Laïque	750,00 €	Ass. dép. Anc. Combat.	31,00 €
Sub except. ALD	300,00 €	Biblio dep prêt	31,00 €
ASD Sub excep	2 000,00 €	F. O. L.	20,00 €
Boule Dampniacoise	450,00 €	Instance géranto	436,20 €
Chasse	310,00 €	S. P. A.	20,00 €
Comité des Fêtes	750,00 €	U. S. E. P.	20,00 €
Parents d'élèves	310,00 €	Pupilles Enseig. Public	20,00 €
Restons Jeunes	550,00 €	ADAPEI	20,00 €
Z'Ex	50,00 €	APICEMH	20,00 €
Sub excep aux assoc	120,00 €	ODCV	50,00 €
Total	5 900,00 €	Banque alimentaire	50,00 €
		Restaurant du coeur	50,00 €
		A S P	50,00 €
		Croix Blanche	50,00 €
		Femmes elues correze	20,00 €
		APAJH	20,00 €
		APF	20,00 €
		SOS Violences Conjugales	20,00 €
		La Ligue contre le cancer	20,00 €
		CDAD	50,00€
		Total	1 057,20 €



Vote des taux de taxe 2020

Le maire rappelle au conseil municipal les modalités de calcul de l'état de notification des taux d'imposition de la taxe d'habitation et des taxes foncières pour l'année 2020 ; il précise que les taux pour le foncier bâti et non bâti sont inchangés depuis 2009 et sont respectivement de 23.89 % et de 81%, la taxe d'habitation étant figée sur le taux de l'année 2017, à savoir 9,82%

Le maire précise la particularité cette année de la taxe d'habitation.

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, que les taux de taxes pour l'année 2020 seront identiques à l'année 2019 et s'établissent comme suit :

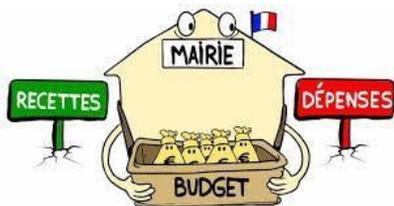
- Taxe d'habitation : 9,82

%

- Foncier bâti : 23,89 %

- Foncier non bâti : 81,00

%



Vote du budget primitif 2020 de la commune

Fonctionnement : 830 783,75 € / Investissement : 413 244,47 €

Total budget : 1 244 028,22 € / Adopté à l'unanimité.

Vote du budget primitif 2020 du lotissement

Total budget : 216 806,19 € / Adopté à l'unanimité.

Participation 2020 aux dépenses de fonctionnement de la Fédération départementale d'Electrification et des communes de la Corrèze

Monsieur le maire propose la mise en recouvrement par les services fiscaux du montant des contributions fiscalisées pour l'année 2020, à savoir une somme de 1 575,72 €. Adopté à l'unanimité.

Démarche à caractère pédagogique pour les enfants entrant en 6^{ème}

Le conseil municipal décide à l'unanimité, dans le cadre d'une démarche à caractère pédagogique, d'offrir un dictionnaire aux élèves de l'école primaire de Dampniat entrant en 6^{ème} au collège chaque année. Cette démarche 2020 concerne 6 élèves pour un montant de 81,35 € TTC. Adopté à l'unanimité.

Adhésion CAUE 2020

Le maire rappelle que la commune travaille régulièrement avec le service départemental de Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement de la Corrèze. Il propose en conséquence de renouveler notre adhésion et de s'acquitter de la cotisation annuelle d'un montant fixé pour 2020 à 200 €. Adopté à l'unanimité.

Adhésion 2020 AMF et ADM 19

Le Maire propose de renouveler notre adhésion à l'Association des Maires de France (AMF) et l'association des maires de Corrèze (ADM19) et de s'acquitter de la cotisation annuelle pour d'un montant fixé pour 2020 à 243,36 €. Adopté à l'unanimité.

Redevance d'occupation du domaine public ENEDIS 2020

Pour 2018, le montant de la redevance d'occupation du domaine public électricité s'élève à 212 €. Le conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré décide à l'unanimité d'adopter les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

Renouvellement de la commission communale des impôts directs (CCID) suite aux élections municipales de 2020

Une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune. Nous concernant, cette commission est composée du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission, de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Il est proposé au conseil municipal de délibérer sur la proposition de 24 personnes. Après délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité la liste proposée.

Contrat dépannage et entretien de l'éclairage public

Dans l'attente de la prise de compétence de l'entretien de l'éclairage public par la FDEE19, nous renouvelons le contrat avec la SDEL MASSIF CENTRAL, à compter du 1er janvier 2020, pour un an et renouvelable 2 fois. Adopté à l'unanimité.

Mise à jour du tableau des emplois : création d'un poste et suppression de 2 postes à soumettre au comité technique paritaire

Le maire propose à l'assemblée,

- la suppression d'un emploi d'agent de maîtrise permanent à temps complet
- la suppression d'un emploi d'adjoint technique principal permanent à temps non complet de 6h25/35
- la création d'un emploi d'adjoint technique permanent à temps non complet de 6h25/35

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de proposer au comité technique paritaire les modifications du tableau des emplois ainsi proposées.

Attribution marché poteau incendie Monsieur le maire précise que l'Agglo de Brive réalise des travaux de modification du réseau d'eau potable sur la VC1. Il serait judicieux de profiter de cette opportunité pour changer le poteau d'incendie situé sur cette conduite. L'entreprise Miane et Vinatier étant en charge des travaux, un devis lui a été demandé, le montant de la fourniture et pose de ce poteau s'élève à 1500 € TTC.

Il est proposé à l'assemblée de réaliser ces travaux pour un montant de 1500€ TTC et d'attribuer ce marché à ladite entreprise. Adopté à l'unanimité.

Demande modification de l'organisation du temps scolaire pour la rentrée 2020

Suite à demande du conseil d'école du conseil d'école en date du 19 juin 2020, et vu l'effectif prévisionnel pour la rentrée 2020 qui serait de 50 élèves, en regard de l'effectif global en hausse mais aussi en prévision d'une éventuelle mesure protocolaire de distanciation physique, ce pour le bon fonctionnement du temps de restauration, il est décidé :

- d'aménager le temps de cantine en 2 services,
- de modifier en conséquence l'organisation du temps scolaire pour la rentrée 2020 de la seule classe de GS/CP/CE1 de Mr Guillout : à savoir une fin de cours le matin à 11h30 (12h00 actuellement) et une reprise de la classe l'après-midi à 13h00 (13h30 actuellement). Adopté à l'unanimité.

Réunion du conseil municipal du 10 juillet 2020

Présents : Mmes et MM BERNARDIE, BEYNET, GALLAND, GODART, MARTY, MERAUD, OVTCHARENKO, PEREIRA, POMPIER.

Absents excusés : Mmes et MM ALRIVIE, CHABOT, MARGERIT, PEJOINE-MAGNADET, POIRIER
Et RAYNAL

Secrétaire de Séance : M. MARTY

Délibérations :

Modification de décision pour démarche à caractère pédagogique pour les enfants entrant en 6^{ème}

La démarche 2020 consistant à offrir un dictionnaire aux 6 élèves partant en 6^{ème} est décidée à l'unanimité pour un montant total de 117,37€ TTC au lieu des 81,35€ actés lors du conseil municipal du 26 juin 2020.

Election des délégués au tableau des électeurs sénatoriaux

Le conseil municipal procède, suivant les directives, à l'élection des délégués au tableau des électeurs sénatoriaux.

Mme OVTCHARENKO, M. BERNARDIE et M. BEYNET sont élus délégués. M. GALLAND, Mme POMPIER et M/ GODART sont élus suppléants.

Tarifs année scolaire 2020-2021 : cantine scolaire, garderie matin et soir



Le conseil municipal décide à l'unanimité des tarifs de la cantine et de la garderie scolaire, à compter du 1^{er} septembre 2020 et pour l'année scolaire 2020/2021, soit :

- Repas enfants : 2.70 €
- Garderie scolaire du soir: 1.40 € ; la garderie du matin reste gratuite.
- Repas adultes: 6.70 €
- Repas des agents de cantine : 4,90€ ; révisable en fonction des coûts

POINT TRAVAUX ET INVESTISSEMENTS

Programme voirie-enduit 2020:

Le Programme de voirie enduit 2020 est voté, le montant s'élève à 91 918,00 € TTC.

Détail de la voirie concernée : VC 1 (Tronçon croix de Coignac- La Renaudie), VC 2 (Tronçon: La Vaurie), VC 12 (route de La Vaurie), VC 28 (Route du relais), VC 29 (Route du Garlandais).

Le plan de financement de l'opération s'établit comme suit :

- Montant du programme 2020 : 76 599,00 € HT
- FST (30%) soit 7 931,70 €
- DETR (40 %) soit 30 639,60 €
- Commune : 38 030,70 €



Pont noir:



Les travaux de soutènement de la partie aval du pont qui consistaient à un enrochement de 15 ml sur une hauteur de 8 m afin de renforcer une pile du pont sont terminés.

Ils ont été réalisés pour un montant de 20 880€ TTC avec une participation de l'Etat, dans le cadre de la DETR, d'un montant de 8 700 €.

Enrochement chemin rural des Rasclies et reconstruction du chemin rural des Aiguilles

Les travaux de réalisation d'un enrochement sur le chemin rural des Rasclies et de réfection du chemin rural des Aiguilles ainsi qu'une gestion, en amont, de l'eau pluviale sont votés.

Le projet de plan de financement de l'opération s'établit comme suit :

Montant estimatif des travaux : 25 504,49 € HT

- Conseil départemental 19 : 10 000 € (plafond atteint)
- Commune : 15 504,49 €

INFOS - INFOS - INFOS - INFOS

NOUVEL ADRESSAGE : DENOMINATION DES VOIES, NUMEROTATION DES HABITATIONS

A NOTER :



Dès septembre et octobre, vous recevrez la visite des membres de l'équipe municipale.

Ils vous remettront un pli contenant :

- une lettre de présentation du pourquoi et du comment du nouvel adressage
- **votre attestation officielle de nouvelle adresse** à conserver précieusement,

- une carte de la commune avec la nouvelle appellation de chacune des voies,
- des cartes de changement d'adresse fournies par la Poste. Vous pourrez dès lors procéder à vos changements d'adresse.



A ce jour, suite à problèmes rencontrés avec le fournisseur initialement retenu, nous ne sommes hélas pas en mesure de vous remettre la plaque de numérotation de votre domicile pas plus que nous ne disposons des plaques de dénomination des voies. Il en est de même pour les communes avec qui nous avons établi le contrat initial de commande.

MESURES A OBSERVER CONTRE LA COVID-19

Via ce lien [Mesures Covid19](#), (décret du 10 juillet 2020), vous trouverez les dernières mesures pour affronter l'épidémie, c'est-à-dire « vous protéger et protéger les autres ».

PRENEZ SOIN DE VOUS ET... RESTONS EN CONTACT.



PROMOTION DU VOLONTARIAT SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL



sapeur-pompier
+ volontaire = moi aussi



Dans un récent courrier reçu en mairie, le président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Corrèze fait part des difficultés rencontrées dans l'accomplissement des missions non urgentes d'assistance aux personnes, et de la charge opérationnelle pour pallier les carences des professionnels et à la fermeture des établissements de santé. Il alerte également sur l'amenuisement de l'engagement des sapeurs-pompiers volontaires qui met à mal notre modèle de sécurité civile.

Cet **appel au volontariat** trouve également écho dans l'application **du Plan Communal de Sauvegarde (PCS)** qui sera très prochainement à disposition de chacun d'entre nous et dans la mise en place d'une nouvelle **Réserve Communale de Sécurité Civile**.

Ci-dessous un lien vers une prochaine application / jeu en ligne « BienDansMaCommune.fr » permettant sous forme ludique de tester ses connaissances en matière de règles de vie collective, de services de la commune, événements, accidents, risques naturels etc.) de sensibiliser sur le bien vivre ensemble, les risques et bons gestes à adopter dans des situations très variées : <http://biendansmacommune.fr/>

GENDARMERIE NATIONALE : PREVENTION DE LA DELINQUANCE

Vous partez en vacances, vous êtes seniors : la gendarmerie vous propose de répondre à vos inquiétudes et sollicitations par des rondes aléatoires et autres visites de sensibilisation.

Pour bénéficier de ces dispositifs : contacter votre brigade de gendarmerie au 11, rue Eugène Labiche à Brive.

Téléphone : 05.55.86.08.12

Participation citoyenne : La gendarmerie encourage la population à **adopter une attitude solidaire et vigilante** ainsi qu'à **informer** les forces de l'ordre de tout fait particulier.

En l'absence de ses voisins, ou habitant à côté du domicile d'une personne âgée, seule etc. on devient ainsi pour une part acteur de sa propre sécurité comme de celle des autres.



UN DISTRIBUTEUR DE PAIN DANS LE BOURG : POURQUOI PAS ?



L'idée est simple : proposer au centre bourg un distributeur de pain 24h/24h... au service bien sûr des Dampniacois mais aussi des nombreuses gens de passage sur la RD 162.

Loin de toute concurrence

Le distributeur de pain ne remplacera jamais une boulangerie, c'est clair.

Mais, à ce jour, il n'est point de boulanger en vue à Dampniat.

Les communes alentours dont Malemort et Saint Hilaire-Peyroux ont franchi le pas et attestent du succès de l'opération.

Reste à réfléchir au souci du vandalisme potentiel qu'aucune d'elles n'a connu à ce jour.

Nous avons besoin de l'avis de chacun. Ce sont vos retours qui nous permettront de poursuivre ou non ce projet.

Merci de nous répondre par courrier ou mail à l'adresse suivante : Mairie, le Bourg 19360 Dampniat ou par mail :

mairie.dampniat@libertysurf.fr, **ce avant le 30 septembre 2020**



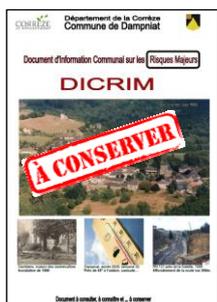
NOM : Prénom :

Suis favorable Suis défavorable Suis sans opinion

quant à l'installation d'un distributeur de pain dans le bourg.



DICRIM : DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS



Vous recevrez tous très prochainement en format numérique ou papier **un document à consulter, à connaître et à conserver : le DICRIM.**

Le DICRIM est un **document réalisé par le maire, consultable en mairie et sur son site Internet**, qui a pour objectif d'informer tout citoyen de Dampniat sur :

- les risques naturels et technologiques,
- les conséquences sur les personnes et les biens,
- les mesures individuelles et collectives de prévention et de protection mises en œuvre,
- les moyens d'alerte en cas d'évènement ou de danger.

Merci de signaler impérativement en mairie toute non réception de ce DICRIM.



Une rentrée réussie, avec 53 élèves répartis en 25 (classe de Mr Saunier) et 28 (classe de Mr Guillout), beaucoup de parents, des nouveaux élèves et... pas le moindre pleur ! Preuve s'il en est que cette rentrée était attendue de tous, même si les consignes liées à la Covid-19 sont plus toujours en vigueur et pour une part d'entre elles affichées sur le portail de l'école, **notamment le port obligatoire du masque sur la place et bien sûr aux abords immédiats de l'école.**



CORRESPONDANTS DE PRESSE



Quotidien la Montagne : Nathalie BEAUDET
Tél : 06.81.90.83.67 Courriel : nathaliebeaudet@sfr.fr



Hebdomadaire la Vie corrézienne : Pierre BEYNET
Tél : 06.77.03.73.50 Courriel : pierre.marc.beynet@orange.fr

Nathalie et Pierre se tiennent à la disposition de toutes et tous, associations, école etc. pour relayer vos informations. N'hésitez pas à les contacter pour vos annonces et autres comptes-rendus.

VIE ASSOCIATIVE - AGENDA (...) DES PROCHAINES ACTIVITES

Tant les élus que les présidents d'associations et leurs adhérents souhaitent ardemment que la vie associative reprenne ses droits dès que possible.

La municipalité mettra tout en œuvre pour soutenir chaque association et favoriser la reprise des activités dans le strict respect des mesures qui seront alors en vigueur suite à la crise sanitaire.

D'ici là, nombre d'activités associatives sont hélas toujours stoppées car devenues impossibles à pratiquer.

Une réunion ou une note sera mise en place dès que possible en fonction des dernières informations et mesures liées à la Covid19.

Concernant les activités associatives

L'arrêté municipal du 11 mai 2020 n'a pas été abrogé à ce jour.

L'accès à l'ensemble des locaux associatifs (dont les locaux du rugby) n'est possible qu'à une seule personne pour usage spécifique et restreint : vérification du matériel, contrôle des installations etc.

L'accès à la salle des fêtes relève également des mêmes contingences.

Concernant les divers terrains du stade, leur accès est uniquement réservé à la pratique des sports individuels, ce dans la limite de 10 personnes et dans le respect des règles de distanciation en vigueur à ce jour.

ASD Rugby : Les entraînements de l'ASD ont repris dans la perspective d'une encore hypothétique reprise du championnat. Ils s'appuient sur un protocole de la FFR en 7 stades successifs explicités ci-dessous.

[Protocole général FFR de reprise des entraînements](#)

Le stade 7 a été mis en place le 21 août 2020 : [Protocole FFR Stade 7: reprise de l'activité.](#)

⇒ **CHAQUE PRESIDENT D'ASSOCIATION EST RESPONSABLE DE L'APPLICATION UNE ET ENTIERE DE CET ARRÊTE.**

Rappel : Demande de subvention auprès du CD19 :

Le dépôt des demandes de subvention 2021 aux associations se fera sur Internet à partir du lien suivant <https://subventions.correze.fr> **entre le 15 juillet et le 30 septembre 2020, dernier délai.**

Passé cette date, aucune demande ne pourra être instruite.